



Budget Primitif 2016 Synthèse

Rapport n° CD/2016/71

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département doit faire face à une situation d'extrême tension de ses finances. Face à la baisse des dotations de l'Etat, au poids toujours important des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement et à leur absence de compensation totale et face à la nouvelle répartition des compétences imposée par la loi NOTRe, le Département est dans l'obligation de réduire ses dépenses, en section de fonctionnement, comme en section d'investissement.

Le budget présenté dans ce rapport est le premier budget totalement préparé et travaillé par la nouvelle assemblée. En effet, la proximité entre son élection et le vote du budget primitif (BP) 2015 le 24 avril dernier, n'a laissé que peu de temps à la nouvelle assemblée pour travailler en profondeur les sujets et proposer une refonte de ses politiques publiques lui permettant de faire face aux défis, budgétaires et sociétaux, qui attendent le Département.

Dans le but de présenter un budget responsable, sans hausse de la fiscalité, ni augmentation du stock de dette, le Département doit prendre des décisions en matière de révision et de priorisation de ses politiques publiques.

Enfin, le Département dégage toutes les marges de manoeuvre possibles pour anticiper dès à présent la construction budgétaire 2017, qui subira à nouveau une baisse de plus de 20M€ de dotations d'Etat.

INTRODUCTION

L'exercice du budget est chaque année l'acte fondateur et le cadre de l'action de la collectivité. Le budget est révélateur de sa situation mais aussi de son ambition. Au-delà des chiffres il traduit la vision, le cap, la stratégie du Département pour cette année. Au-delà des déclarations d'intention, il donne par le concret de l'engagement budgétaire les priorités de la collectivité.

En 2015, le calendrier électoral a voulu que le vote du budget primitif suive de peu l'élection de la nouvelle assemblée. Le budget primitif 2016 est donc le premier budget construit politiquement par la majorité départementale élue en avril 2015. Mais étant le premier budget d'un mandat de 6 ans (une première pour le Département) qui conduira la collectivité jusqu'en 2021, il a valeur de signal et d'une certaine façon de projet de mandat, tant dans la méthode que dans les objectifs et priorités poursuivis.

Notre budget s'inscrit dans un contexte mais aussi dans des perspectives. Il s'inscrit dans la suite des efforts importants et indispensables consentis dès 2015. C'est un budget pragmatique, un budget d'équité et de vérité, qui puise chacun de ses choix dans la réalité quotidienne vécue par les Bas-Rhinois, dans les évolutions de notre société et dans une vision prospective.

Pour s'inscrire dans la réalité, celle d'une crise économique et sociale et du chômage qui dure, celle d'une raréfaction de l'argent public, celle d'une évolution du contexte institutionnel avec notamment l'avènement de la grande région, celle de l'évolution des modes d'action, il était nécessaire pour notre collectivité de s'interroger et d'évoluer.

Notre budget traduit la triple mutation à laquelle le Département devra faire face au cours des six prochaines années : l'indispensable mutation budgétaire, pour acter notre entrée dans une ère nouvelle de la dépense publique ; la mutation sociétale ; la mutation des façons d'agir et d'interagir avec nos concitoyens, notamment en liaison avec le développement du numérique.

Nous présentons aux Bas-Rhinois un budget de près de 1,1 milliard d'euros pour que le Département soit plus que jamais en 2016 un partenaire actif et attentif de leur quotidien, au cœur de leur vie.

Notre budget traduit ce que nous considérons comme le juste rôle du Conseil Départemental dans le pays et le monde dans lequel nous évoluons : une collectivité de la proximité, une collectivité de la citoyenneté, une collectivité en phase avec les réalités de son temps.

Ce budget, à l'heure des choix, à la croisée des chemins, est celui de la responsabilité. C'est un budget de vérité et de confiance avec des priorités claires. Un budget de sobriété et d'exemplarité. Un budget pour faire société. Un budget qui préserve le présent pour construire l'avenir et le Bas-Rhin de demain.

Un budget de vérité et de confiance, avec des priorités claires

L'année 2016 marquera la troisième baisse consécutive des dotations de l'Etat au détriment des collectivités territoriales. Ainsi, après avoir perdu 8,9M€ en 2014 et 20,4M€ en 2015, la perte pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 20,5M€ pour l'exercice 2016. Soit une baisse cumulée de plus de 49M€ en trois ans. Une quatrième baisse de 20,6M€ est prévue pour 2017. Par ailleurs, la gestion rigoureuse et saine du Département depuis des années, couplée à la dynamique économique forte du territoire par rapport à la moyenne des autres départements de France, font que le Département du Bas-Rhin est rarement bénéficiaire dans les mécanismes de péréquation qui sont mis en place.

A cela, il faut également ajouter le poids toujours important des dépenses sociales qui pèsent fortement sur la section de fonctionnement. Les contribuables bas-rhinois doivent en effet assumer, en lieu et place de l'Etat, 59% des dépenses locales de la solidarité nationale (RSA, protection infantile, autonomie des personnes âgées et en situation de handicap) non compensées par l'Etat. Soit 159,8M€ pour 2016.

Pour 2016, le Département fait le choix de transformer le constat exposé ci-dessus et les contraintes actuelles en opportunités pour revoir sa stratégie et ses priorités. Pour être plus innovant et plus performant dans ses modes d'action. Pour cela, il lui faut revoir en profondeur ses politiques et la façon dont il intervient dans certains domaines.

Le budget 2016 est donc un budget responsable devant les citoyens qui ont élu les conseillers départementaux pour décider des orientations stratégiques de la collectivité malgré les contraintes externes.

Au budget 2015, le Département avait réalisé environ 20M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement et avait sollicité les contribuables par une augmentation du taux du foncier bâti.

En 2016, le Département du Bas-Rhin fait clairement le choix de ne pas augmenter les impôts. Le taux du foncier bâti restera inchangé bien que le Département soit aujourd'hui le 12^{ème} département sur 100 qui pèsent le moins fiscalement sur ses habitants.

Pour atteindre ce résultat, un effort important doit être fait sur les dépenses de fonctionnement. Elles concernent aussi bien les partenaires que les dépenses directes de la collectivité et, parmi celles-ci, les dépenses internes qui font l'objet d'un effort constant de rationalisation depuis deux exercices notamment.

Le budget 2016 est ainsi un budget responsable devant les contribuables.

Une démarche telle que les Assises de l'Engagement illustre le souci qu'a le Département du lien entre la sphère associative et l'intervention publique. Ainsi, là où des suppressions du financement départemental à destination d'associations devront être envisagées, cela se fera souvent en deux temps : une première diminution en 2016 et un arrêt complet en 2017. Ce procédé laisse le temps aux organismes concernés de trouver de nouvelles sources de financement ou de se réorganiser en conséquence et cela permet au Département d'anticiper le budget primitif 2017.

Parallèlement et toujours dans un souci de saine gestion et de responsabilité, le Département n'augmentera pas son stock de dette en 2016, mais le stabilisera à son montant de fin d'exercice 2015, soit 714,5M€, afin de retrouver les marges de manœuvre nécessaires au respect de nos engagements et à la participation à de nouveaux projets à l'horizon de trois ans.

Le budget 2016 commence également à préparer les années qui suivront, en particulier le budget 2017 dont il est permis d'espérer qu'il voit la dernière année de baisse drastique des dotations d'Etat. Il est responsable budgétairement pour l'avenir de la collectivité départementale, il est raisonnable dans les efforts demandés aux citoyens et partenaires, il est porteur d'une confiance durable avec les Bas-Rhinois à qui la réalité et les options budgétaires sont clairement présentées.

Un budget de sobriété et d'exemplarité

Nous avons préservé 1,1 milliard d'euros au service des Bas-Rhinois, pour être présents au cœur de leur vie, les accompagner face aux difficultés ou pour la réussite de leurs projets. Cependant, les économies nécessaires que nous avons dû réaliser impactent des Bas-Rhinois et certains de nos partenaires.

C'est pourquoi il était indispensable que notre budget rime avec sobriété et exemplarité. Dans la dépense publique, mais aussi dans les critères de choix et de priorisation. Nous avons un rôle majeur à jouer dans la reconstruction du lien de confiance entre les citoyens et l'action publique. La fracture est profonde et ne pourra être comblée que par des résultats concrets, par l'exemple. En ne laissant aucune place à l'arbitraire ou au sentiment d'injustice. Dans la définition de nos priorités politiques, comme dans l'arbitrage de nos choix, nous avons défini des objectifs et des critères lisibles, transparents et clairs.

En fonctionnement comme en investissement nos actions doivent répondre à trois impératifs : la proximité, l'efficacité et l'ouverture de perspectives. Nos engagements, en investissement notamment, doivent être nécessaires, opportuns, s'inscrire dans une logique d'équité territoriale, avoir un effet levier et être portés en partenariat par les autres acteurs locaux.

En 2016, nous baissions de 19,7M€ nos dépenses de fonctionnement, en passant de 866,9M€ à 847,2M€. Dans l'ensemble de nos politiques nous avons cherché l'optimisation, les gains en efficacité et la maîtrise budgétaire. Nous avons réduit de plus de 30% nos dépenses de communication et de réception. Nous réalisons 20% d'économie sur les frais de télécommunication, nous baissions de 0,9M€ les charges de la dette grâce à une bonne gestion de celle-ci, nous réduisons de 1,3M€ et 0,6% nos dépenses de personnel là où l'évolution naturelle aurait conduit à une hausse de 1,6% des dépenses. De même, nous avons économisé 0,3M€ sur les déplacements professionnels, 0,8M€ sur les frais de location et 0,4M€ sur les frais d'audit et de conseil en privilégiant l'appel aux compétences internes.

Mais dans une logique de bienveillance responsable, nous avons également déployé des mécanismes de suivi et de contrôle, à la fois des bénéficiaires de prestations de solidarité et de l'efficacité de nos politiques publiques. Nous avons ainsi atteint une quasi stabilité des dépenses de RSA grâce aux mesures de maîtrise budgétaire, de renforcement de l'équipe emploi du Département et au déploiement du plan de contrôle.

Enfin, nous construisons une véritable stratégie de sollicitation des fonds européens sur l'ensemble de nos politiques éligibles afin d'offrir une autre dimension à nos projets et de diversifier leurs financements.

Un budget pour faire société dans la proximité

Les dramatiques événements de l'année 2015, comme la perte de confiance en la politique et la hausse des votes extrêmes nous confient une responsabilité collective pour réparer la République. Chacun a sa place dans notre société et chacun doit y prendre toute sa place. Le Conseil Départemental comme l'ensemble des collectivités territoriales doivent jouer pleinement leur rôle et avoir les moyens, notamment budgétaires, de le faire.

Le Conseil Départemental de par ses compétences, son héritage, l'implantation territoriale de ses élus doit être aux avant-postes d'une action pour reconstruire la fraternité, pour recréer du lien entre les citoyens, reconsidérer l'individu et contribuer à faire société dans la proximité. Nous apportons des réponses aux grands enjeux de société : adapter le territoire au vieillissement, lutter contre la rupture des jeunes et la précarité, avoir une vraie stratégie pour les territoires ruraux, développer de nouveaux secteurs économiques générateurs d'emploi...

Nous pensons que le meilleur moyen d'y parvenir est de faire confiance à l'intelligence collective et à l'intelligence des territoires, aux énergies citoyennes. Nous avons dans ce sens initié en décembre dernier les Assises de l'engagement qui permettront tout au long de l'année 2016 de construire des actions communes entre la collectivité, le monde associatif et les élus. Ce projet participe d'une construction d'une démocratie d'implication où nos concitoyens ne sont plus simplement consommateurs, mais acteurs de leur projet de vie individuel et de notre projet commun pour le territoire.

Par sa politique d'accompagnement de la jeunesse, du plus jeune âge jusqu'à l'entrée dans la vie active : protection maternelle et infantile, éducation à la mémoire, gestion des collèges, lecture publique, culture et sport, service civique, accompagnement à l'autonomie face aux problématiques du logement ou de l'emploi..., le Conseil Départemental contribue pleinement à la construction de jeunes adultes et citoyens, responsables, autonomes et engagés. Nous accentuerons ces axes tout au long du mandat car la jeunesse est l'une de nos premières priorités. Elle est pour notre collectivité une injonction à réussir sur le front de l'emploi, sur le front de la solidarité, sur le front de l'attractivité pour que chaque jeune Bas-Rhinois puisse construire son projet de vie dans notre département.

De la même façon nous contribuons de manière déterminante à refaire société par notre engagement en faveur de l'accompagnement et de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, par notre politique de l'habitat ou d'aménagement du territoire, en responsabilisant les individus dans leurs parcours de vie.

Notre implantation sur l'ensemble du territoire départemental avec plus de 300 sites et deux tiers de nos agents répartis sur l'ensemble du département (collèges, action sociale...) mais aussi l'avènement de la grande région font du Département la grande collectivité de proximité, à l'interface entre l'Etat et la Région d'un côté et nos concitoyens de l'autre. Nous restons par ailleurs l'un des principaux partenaires des communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagement et d'investissement avec 58,4M€ en 2016.

Notre budget porte donc également cet impératif de la présence et de l'équité territoriales pour rester au plus près des réalités vécues par les Bas-Rhinois. C'est aussi pourquoi nous

avons fait le choix de maintenir une politique départementale de la culture et du sport. Nous le faisons car nous considérons que ce sont des politiques qui jouent un rôle majeur de manière transversale dans l'éducation, le maintien du lien social, la prévention, la santé et l'attractivité.

Un budget qui préserve le présent pour construire l'avenir

Malgré les contraintes budgétaires fortes auxquelles nous devons faire face, le budget que nous avons construit pour l'année 2016 ne renonce pas à jouer un rôle d'effet levier et de construction de l'avenir pour le territoire.

Il est en effet de notre devoir de prévoir, de faire face avec responsabilité pour conserver l'indépendance et les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la construction de véritables politiques génératrices de perspectives pour les Bas-Rhinois. Ces efforts ont été reconnus et salués par l'agence de notation Standard & Poor's qui a confirmé la note A+ du Département et formulé à son égard des perspectives positives.

Nous sommes et souhaitons demeurer une collectivité d'innovation, d'audace, de prospective. Dans l'ensemble de nos politiques nous avons défini des axes d'action concrets pour soutenir les innovations technologiques, les innovations d'usage, la création d'opportunités, notamment par la transversalité.

C'est dans cet état d'esprit que se déroule notre stratégie d'attractivité économique et touristique, notamment avec la fusion des agences bas-rhinoises et haut-rhinoises mais aussi avec notre plan de déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental d'ici 6 ans en partenariat avec la Région et le Conseil Départemental du Haut-Rhin. C'est dans cette logique que se développe notre politique européenne et transfrontalière pour construire un véritable bassin d'emploi transfrontalier, en soutenant notamment le bilinguisme.

De même nous soutenons des secteurs économiques émergents porteurs d'emplois : la silver économie, l'économie de l'accompagnement et de l'autonomie, l'économie verte, le numérique et les industries créatives... mais aussi des infrastructures et structures de rayonnement indispensables à la vitalité et l'attractivité du territoire : TGV, Université...

Nous souhaitons également exploiter encore davantage nos atouts et équipements phares à l'image du Vaisseau et du Haut-Koenigsbourg.

Le Département conserve également une ambition forte sur le plan de l'investissement. Pour assumer ses engagements déjà pris, le Département ne prendra pas de nouveaux engagements avant 3 ans afin de retrouver les marges de manœuvre nécessaires. Cependant, avec les engagements en cours, le Conseil Départemental injectera en 2016 122,7M€ de dépenses opérationnelles d'investissement dans l'économie bas-rhinoise, dont 58,4M€ en accompagnement du bloc communal et des autres partenaires.

Par nos efforts, nous ne répondons pas qu'à l'urgence de court terme, nous construisons au long cours des perspectives pour l'ensemble des Bas-Rhinois.

Éléments de contexte

La loi NOTRe votée en août 2015 redéfinit les champs de compétences de chaque collectivité territoriale et met fin à la clause de compétence générale pour les Départements, forçant le Département à mettre fin à certaines interventions, dans le domaine de l'environnement par exemple, ou dans le domaine économique par l'impossibilité de verser des aides directes aux entreprises et de prendre de nouveaux engagements en matière de foncier économique.

C'est pourquoi le BP 2016 qui est soumis au vote de l'assemblée départementale intègre la réduction de certains financements du Département ou la fin du soutien du Département à diverses actions. Ces décisions difficiles sont indispensables à l'atteinte de l'équilibre pour le BP 2016 et pour anticiper la construction budgétaire 2017.

Les objectifs du budget primitif 2016 : un budget responsable devant les citoyens, les contribuables, les partenaires, un budget qui prépare l'avenir et anticipe notamment la nouvelle baisse des recettes en 2017

Les Départements sont soumis à une double contrainte d'équilibre budgétaire¹, contrainte qui devient de plus en plus lourde avec la baisse des recettes et l'importance des dépenses sociales. Pour atteindre l'équilibre, le Département doit dégager une épargne minimale de l'ordre de 60M€, c'est-à-dire un écart positif de 60M€ entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de fonctionnement. S'il ne parvenait pas à respecter les conditions d'équilibre, le budget serait remis entre les mains du préfet. Cela signifierait l'arrêt de nombreuses politiques non obligatoires mais pourtant essentielles aux Bas-Rhinois, aux entreprises, aux associations. La difficulté vient du fait que c'est sur la section de fonctionnement que pèse l'intégralité de la contrainte.

Le Département a donc dû prendre les arbitrages nécessaires sur ses dépenses de fonctionnement et optimiser les sources de recettes lorsque cela était possible afin de dégager une épargne lui permettant d'équilibrer son budget.

La baisse des moyens publics et les évolutions législatives induites par la loi NOTRe entraînent une révision des politiques départementales qui concerne les interventions directes de la collectivité mais aussi l'ensemble des partenariats de la collectivité, quelles que soient leurs formes (versement de contributions obligatoires, subventions de fonctionnement, contractualisations et subventions d'investissement, etc.).

Par ailleurs, le Département dispose d'un stock d'engagements importants liés à des subventions d'investissement à destination de multiples tiers, communes, communautés de communes, associations, etc. Afin de pouvoir honorer ses engagements et verser des subventions d'investissement en 2016, il lui faut réussir à dégager une épargne nette pour alimenter ses dépenses d'investissement. Les décisions départementales permettent donc de dégager un surcroît d'épargne par rapport à l'épargne brute strictement nécessaire pour équilibrer le budget.

Parce que le contexte budgétaire a radicalement changé mais que le Département souhaite honorer les engagements pris, le Département ne peut raisonnablement continuer à prendre des engagements nouveaux vis-à-vis de tiers dans le domaine de l'investissement, à quelques exceptions près comme dans le domaine de l'habitat par exemple. Le principe de l'année blanche voté en 2015 sur un certain nombre de dispositifs devra être poursuivi en 2016 et étendu à des domaines d'intervention jusqu'alors épargnés.

¹ Le remboursement du capital de la dette par des ressources propres et l'équilibre de la section de fonctionnement qui ne peut être atteint que si l'autofinancement est supérieur ou égal à la dotation aux amortissements.

Les grands équilibres du BP 2016

Pour atteindre ses grands objectifs financiers au BP 2016, le Département tire les fruits de sa saine gestion passée et met en œuvre de nouvelles mesures.

Les recettes de fonctionnement : une baisse très importante

Les recettes de fonctionnement s'établissent au BP 2016 à 931,5M€, contre 949,5M€ (hors résultat d'exécution) au BP 2015, soit -18,0M€.

Les raisons de cette évolution seront détaillées ci-dessous. La principale cause en est la perte à nouveau de plus de 20M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF). Sont à relever également une baisse des droits de mutation et le nouveau mode de gestion de l'aide sociale (ASO) aux personnes âgées mais qui se traduit en contrepartie par une baisse de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement : sans hausse de fiscalité, une baisse inévitable

Les dépenses de fonctionnement s'établissent au BP 2016 à 847,2M€, contre 866,9M€ au BP 2015, soit -19,7M€. Cette évolution suppose l'activation de plusieurs leviers.

Le Département tire aujourd'hui les bénéfices de son plan de maîtrise budgétaire et de mesures de saine gestion déployées ces dernières années.

Si aucune mesure de maîtrise budgétaire n'était prise, les dépenses de fonctionnement continueraient d'augmenter naturellement, surtout les dépenses sociales. C'est pourquoi, dès 2013, le Département a mis en place un plan de maîtrise budgétaire pour les dépenses sociales. Ainsi, si les dépenses sociales continuent de peser lourd dans les dépenses de fonctionnement, leur augmentation a pu être contenue ces dernières années et pour l'exercice à venir. Cela tient au déploiement du plan de maîtrise budgétaire d'une part (plan de contrôle du RSA, changement de mode de gestion de l'aide sociale aux personnes âgées par exemple), à des travaux de fond sur des modes de prise en charge qui soient à la fois plus efficaces et moins coûteux d'autre part (dans le domaine de l'enfance par exemple), à des mesures de saine gestion enfin (suivi rigoureux des dépenses et recettes sociales par exemple).

Dans le même temps, le Département a très tôt travaillé à la réduction de ses frais généraux, ce qui permet entre le BP 2015 et le BP 2016 une diminution de 3,8% des charges à caractère général (hors transports) et de 7,7% entre le BP 2013 et le BP 2016. Le Département a également produit des efforts importants en matière de masse salariale, puisque pour la première fois le budget RH présente une évolution négative.

La loi NOTRe

En redéfinissant les compétences des différentes collectivités territoriales et en mettant fin à la clause de compétence générale pour les Départements, la loi NOTRe conduit le Département à revoir certaines de ses interventions ou partenariats.

Une révision des politiques départementales

Le Département est conduit par la loi NOTRe et le nouveau contexte financier à s'interroger sur ses champs de compétences et sur le fondement juridique de ses interventions. Ainsi, une lecture du budget par typologie de compétences est désormais possible. Les interventions départementales peuvent être classées en cinq grandes catégories :

- Les compétences obligatoires avec obligation de moyens correspondent aux domaines définis par la loi qui se traduisent obligatoirement par la mise en place de moyens humains ou financiers ;
- Les compétences obligatoires sans obligation de moyens correspondent à des missions confiées par la loi (qui mobilisent donc des moyens humains) qui ne se

traduisent pas forcément par des dépenses financières (l'élaboration de certains schémas par exemple) ;

- Les compétences volontaristes désignent des actions que le Département met en œuvre dans des domaines confiés par la loi en y dédiant des moyens supplémentaires par rapport à ce que la loi impose ;
- Les compétences qui relevaient jusqu'à la loi NOTRe de la clause de compétence générale ;
- Les moyens généraux qui désignent l'ensemble des moyens mobilisés par l'administration (ressources humaines, bâtiments, informatique, assurances) et les dépenses dites de « gestion financière » (frais financiers, contributions aux fonds de péréquation, etc.).

L'analyse du compte administratif (CA) 2014 montre que les dépenses relatives aux compétences dites « volontaristes » et aux compétences mises en œuvre au titre de la clause de compétence générale représentent à peine 5% du budget, soit 46M€. Ainsi, même dans l'hypothèse où le Département mettrait un terme aux interventions dans ces champs-là cela ne permettrait pas d'absorber la baisse de 70M€ de la DGF.

Le Département est donc dans l'obligation de réviser également ses interventions concernant ses compétences obligatoires, ce qui se traduit déjà dans le budget 2016.

Les dépenses d'investissement : sans hausse du stock de dette, un ajustement de long terme

Au-delà des efforts fournis et des mesures à prendre sur la section de fonctionnement, le Département se doit également de maîtriser ses dépenses d'investissement. Celles-ci s'établissent au BP 2016 à 122,7M€ contre 148M€ au BP 2015.

Une nouvelle baisse des dépenses d'investissement

La baisse du niveau des investissements se poursuit en 2016 après les baisses de 2014 et 2015 qui suivent une période 2010-2013 où le Département investissait 210M€ en moyenne par an.

Le Département redéfinit le niveau de ses interventions, aussi bien sur sa maîtrise d'ouvrage que sur les subventions d'investissement à des tiers. Il s'agit là d'une nécessité pour ne pas augmenter le stock de dette tout en honorant nos engagements.

Ainsi, les dépenses de maîtrise d'ouvrage passent de 73,3M€ au BP 2015 à 62,4M€ au BP 2016 et représentent 51% des crédits d'investissement proposés. Parallèlement, les dépenses d'investissement hors maîtrise d'ouvrage et hors dette passent de 74,7M€ à 60,3M€, diminuant de 19%. Des ressources supplémentaires qui pourraient être dégagées du résultat d'exécution 2015 pourraient être affectées lors de la décision modificative numéro 1 à l'apurement de subventions à des tiers.

Ne plus prendre de nouveaux engagements

La baisse du niveau des investissements étant durable, le Département doit également reconsidérer sa capacité à s'engager vis-à-vis de tiers. A cet égard, le niveau des engagements passés constitue aujourd'hui une contrainte très forte.

Le Département prend donc des mesures de limitation forte des engagements nouveaux. Il a décidé en séance plénière le 6 juillet 2015 la fin des contrats de territoire pour le 31 décembre 2016. Le guide des aides aux partenaires publics a également été suspendu. Le BP 2016 acte que le Département ne prendra pas, sauf exceptions, de nouveaux engagements aussi bien sur des subventions d'investissement, où une année blanche est proposée, que pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage. Le Département décide de concentrer les moyens dont il dispose sur l'apurement de ses engagements déjà existants.

Ci-dessous le tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2016 :

Grandes masses du BP 2016 (en M€)		Pour mémoire BP 2015	BP 2016
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (A)	949,5	931,5
	Dépenses de fonctionnement (B)	866,9	847,2
	Épargne brute (C = A - B)	82,6	84,3
Section d'investissement	Épargne brute (C)	82,6	84,3
	Remboursement du capital de la dette (D)	67,3	68,3
	Épargne nette (E = C - D)	15,3	16,0
	Recettes propres d'investissement (F)	40,5	38,4
	Appel à l'emprunt (G)	77,3	68,3
	Dépenses opérationnelles d'investissement (H)	148,0	122,7

I- RECETTES : les Départements sont soumis à la « double peine » d'une charge sociale non compensée trop importante et de dotations d'Etat en baisse

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 931,5M€ au budget primitif 2016. A périmètre constant, la baisse globale des recettes de fonctionnement entre le BP 2015 et le BP 2016 est de 18,0M€.

1. La baisse des dotations de l'Etat

Pour financer le « Pacte de responsabilité », l'Etat a établi un plan de 50Md€ d'économies à réaliser jusqu'en 2017, dont 11Md€ sont à supporter par les collectivités territoriales.

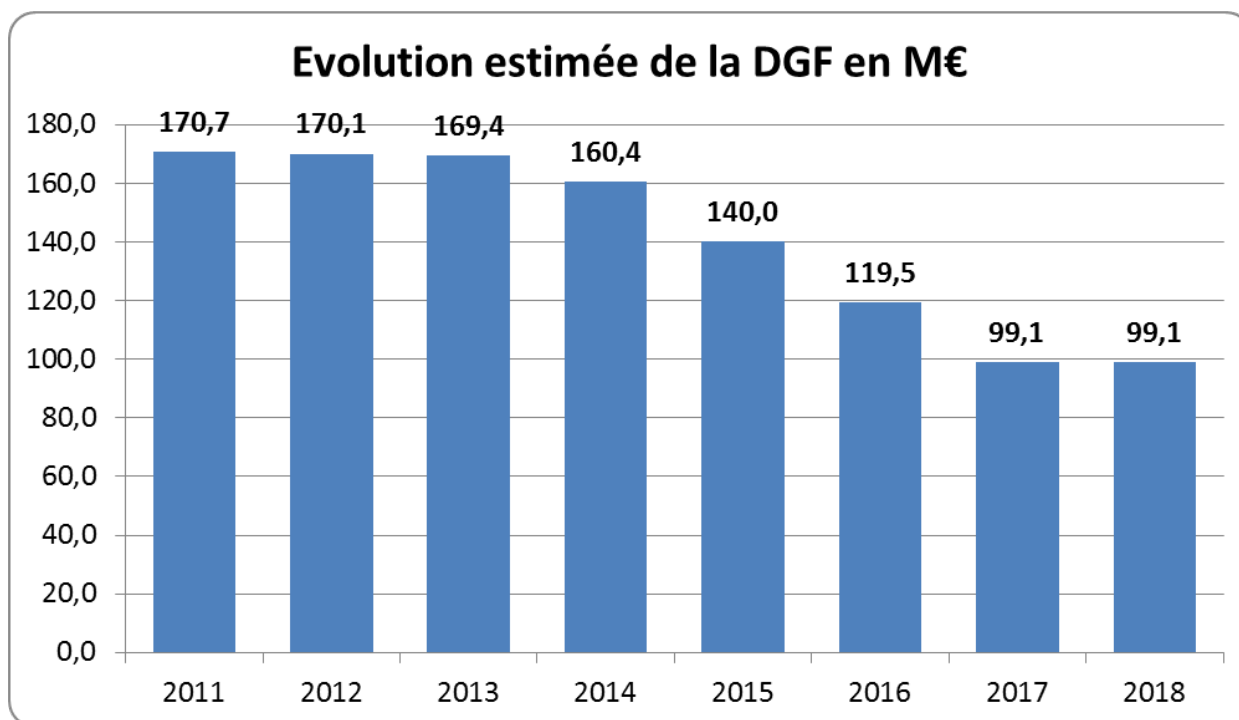
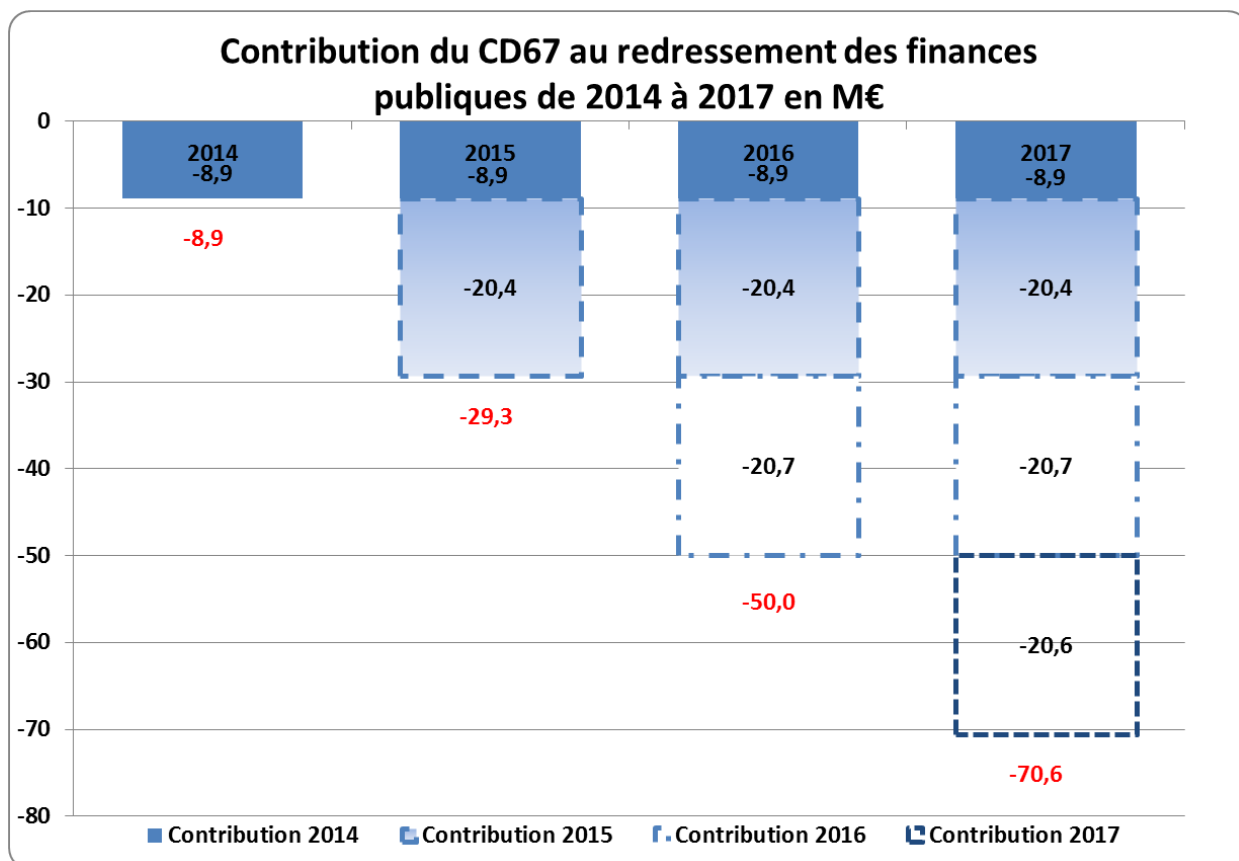
Pour l'année 2016, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 119,4M€, soit une diminution de 20,5M€ par rapport au BP 2015. Pour mémoire, en 2015 la baisse par rapport à 2014 s'établissait à 20,4M€, soit une perte cumulée de 40,9M€ en à peine deux années.

Les compensations fiscales sont diminuées par l'Etat de -0,5M€ passant ainsi de 5,4M€ en 2015 à 4,9M€ au BP 2016.

Le Fonds de Mobilisation pour les Dépenses d'insertion (FMDI) diminue de 0,6M€ et passe de 9M€ à 8,4M€ en raison de la péréquation nationale croissante ; il retrouve ainsi son niveau des exercices antérieurs à 2015.

La Dotation générale de Décentralisation (DGD) et les compensations de la réforme fiscale de 2010 qui ont supprimé la taxe professionnelle sont gelées. La DGD représente 6,2M€ et les compensations de la réforme de la TP (Fonds national de garantie individuelle de ressources – **FNGIR** – et Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP) 50,3M€.

Au total, les dotations de fonctionnement de l'Etat baissent de 21,7M€ entre le BP 2015 et le BP 2016, et cette réduction va se poursuivre jusqu'en 2017.



En investissement, le montant prévisionnel du FCTVA (dépendant des dépenses d'investissement 2015) est de 9M€. La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est une dotation gelée à 5,7M€ et la Dotation globale d'équipement (DGE) est prévue à hauteur de 0,5M€, soit une diminution de 1,8M€ par rapport au BP 2015.

Les dotations de l'Etat

	2015	2016
DGF	140 018 297 €	119 470 000 €
DGD	6 244 669 €	6 244 669 €
FMDI	9 000 000 €	8 400 000 €
Compensations fiscales	5 452 123 €	4 877 996 €
DCRTP-FNGIR	50 312 402 €	50 312 392 €
Total fonctionnement	211 027 491 €	189 305 057 €
DDEC	5 655 512 €	5 655 512 €
FCTVA	9 000 000 €	9 000 000 €
DGE	2 250 000 €	450 000 €
Total investissement	16 905 512 €	15 105 512 €
Total	227 933 003 €	204 410 569 €

2. Un produit fiscal réduit du fait de la crise économique

2.1. Fiscalité directe

Le montant prévisionnel de la fiscalité directe départementale inscrit au projet de budget primitif pour 2016 s'élève à **334,9M€** et à 332,7M€ si l'on déduit de ce montant la ponction que représente pour le Bas-Rhin la contribution au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Il comprend les produits de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour 181,9M€ en hausse de 5,1M€ par rapport au BP 2015 ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est de 151M€ avant péréquation, en baisse de 2M€ par rapport au BP 2015, et de 148,8M€ après contribution à la péréquation ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dont le montant, 2,1M€, reconduit quasiment le BP 2015.

Un détail plus important est fourni sur ces recettes dans le rapport dédié à la fiscalité.

2.2 Fiscalité indirecte

Le montant prévisionnel de la fiscalité indirecte inscrit au projet de budget primitif pour 2016 s'élève à 306,4M€. Ce produit comprend les impositions suivantes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Un montant de 93M€ est inscrit au projet de budget primitif pour 2016.

Les droits de mutation (DMTO) sont prévus en baisse (-4,4M€) de manière prudente sur la base d'une assiette en baisse dans le prolongement de la diminution de 2015.

Par ailleurs, dans l'attente du montant définitif des DMTO perçus par l'ensemble des Départements en 2015 et des choix de péréquation retenus par le Comité des finances locales, un montant prévisionnel de 4M€ est inscrit au titre du fonds de péréquation des DMTO, soit 1,2M€ de moins qu'au BP 2015.

La taxe sur les consommations finales d'électricité

La taxe concerne les consommateurs tant professionnels que non professionnels. Le coefficient multiplicateur 2015 a été fixé à 4,25 par délibération du 16 mai 2014. Il évoluera en 2016 eu égard à l'indice moyen des prix hors tabac constaté entre 2014 et 2013. Le produit est prévu à hauteur de 11,7M€ en 2016.

La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP)

La loi de généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui se substitue depuis le 1^{er} juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API), est entrée dans son régime de croisière en 2010. Son financement est assuré à titre principal par la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à laquelle se substitue désormais la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant de 68,7M€ inscrit au projet de budget primitif 2016 est une compensation pérenne qui n'évolue pas.

La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Un montant prévisionnel de 124,7M€ est prévu au projet de budget primitif 2016. Le montant est identique à celui inscrit au BP 2015 et conforme à la faible évolution observée ces dernières années qui semble se confirmer en 2015.

La taxe départementale d'aménagement (TA)

Son produit prévisionnel s'établit à 4M€, comme en 2015.

La taxe additionnelle sur la taxe de séjour

Un produit de 0,25M€ est inscrit au projet de budget primitif 2016, comme au BP 2015. Elle est liée à la taxe de séjour du bloc communal, au taux de 10% du tarif local.

Un détail plus important est fourni sur ces recettes dans le rapport dédié à la fiscalité.

3. Les autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement représentent 100,7M€ au BP 2016, alors qu'elles étaient de 94,6M€ au BP 2015, soit une augmentation de 6,5%. Composées de multiples recettes, elles comprennent majoritairement les éléments suivants :

Les recettes liées à la gestion des prestations sociales sont prévues à hauteur de 61,7M€ au BP 2016, alors qu'elles étaient de 59M€ au BP 2015. Cette augmentation masque de grandes disparités selon les postes de recettes.

Ainsi, les recettes d'aide sociale en établissement diminuent globalement de 1M€ suite aux derniers impacts du changement de mode de paiement de l'aide sociale pour les personnes âgées et à l'augmentation des recouvrements concernant les personnes handicapées hébergées en établissement. Par ailleurs, les recettes liées au Fonds de Social Européen (FSE) augmentent de 2,3M€.

Deux recettes sont liées à la mise en œuvre depuis la loi de finances 2015 de l'application du Pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2014.

- Les frais de gestion des taxes foncières, transférés depuis 2015, sont prévus à hauteur de 11,7M€ au BP 2016, en baisse de 0,1M€ par rapport à 2015.
- Le fonds de solidarité assis sur les DMTO se traduirait par un reversement de solidarité au profit du Bas-Rhin prévu à hauteur de 6,5M€ mais également par un

prélèvement de solidarité de 7M€, si bien que le solde s'avèrerait en réalité négatif de 0,5M€ pour le Département. Les chiffres définitifs seront notifiés par l'Etat courant 2016.

En investissement, hors emprunts, les deux principales autres sources de recettes sont les suivantes :

- Les subventions d'investissement reçues de tiers qui sont prévues à hauteur de 12,4M€ au BP 2016. Parmi ces 12M€, plus de la moitié (7,5M€) sont les recettes de délégation ANAH et aide à la pierre dans le domaine de l'habitat. 1,8M€ proviennent de l'Etat et de la Région pour le financement du TSPO dans le cadre du CPER. 1,2M€ sont issus des communes et intercommunalités ou bien de l'Etat et la Région pour la réalisation de projets routiers. 0,7M€ proviennent de fonds européens agricoles pour le développement rural. 0,5M€ viennent de l'Etat pour la participation aux travaux d'aménagements fonciers liés au TGV.
- Le remboursement des avances remboursables inscrit à hauteur de 8,3M€ au BP 2016.

Recettes de fonctionnement	BP 2015	BP 2016	Ecart BP 2016/BP 2015
Autres recettes	94 560 688,41	100 786 801,12	-6 226 112,71
Dotations d'Etat	211 027 491,00	189 305 057,00	-21 722 434,00
Fiscalité directe	331 861 768,00	334 989 628,00	3 127 860,00
Fiscalité indirecte	312 007 980,00	306 420 000,00	-5 587 980,00
Total Recettes de fonctionnement :	949 457 927,41	931 501 486,12	-17 956 441,29

Recettes d'investissement	BP 2015	BP 2016	Ecart BP 2016/BP 2015
Dotations d'Etat	17 472 060,00	15 718 060,00	-1 754 000,00
Subventions	12 244 000,00	12 445 000,00	201 000,00
Autres recettes	10 759 747,47	10 199 088,35	-560 659,12
Total Recettes d'investissement :	40 475 807,47	38 362 148,35	-2 113 659,12

4. Le recours à l'emprunt

Le budget a été préparé de telle sorte que le stock de dette n'augmente pas. Ainsi, le recours à l'emprunt prévu est équivalent au remboursement du capital de la dette prévisionnel, soit 68,3M€.

20M€ supplémentaires sont également inscrits afin de procéder à d'éventuels remboursements anticipés, permettant de réemprunter la même somme, mais à des coûts plus intéressants pour le Département. Ce montant n'aura pas d'impacts sur le stock de la dette en fin d'exercice.

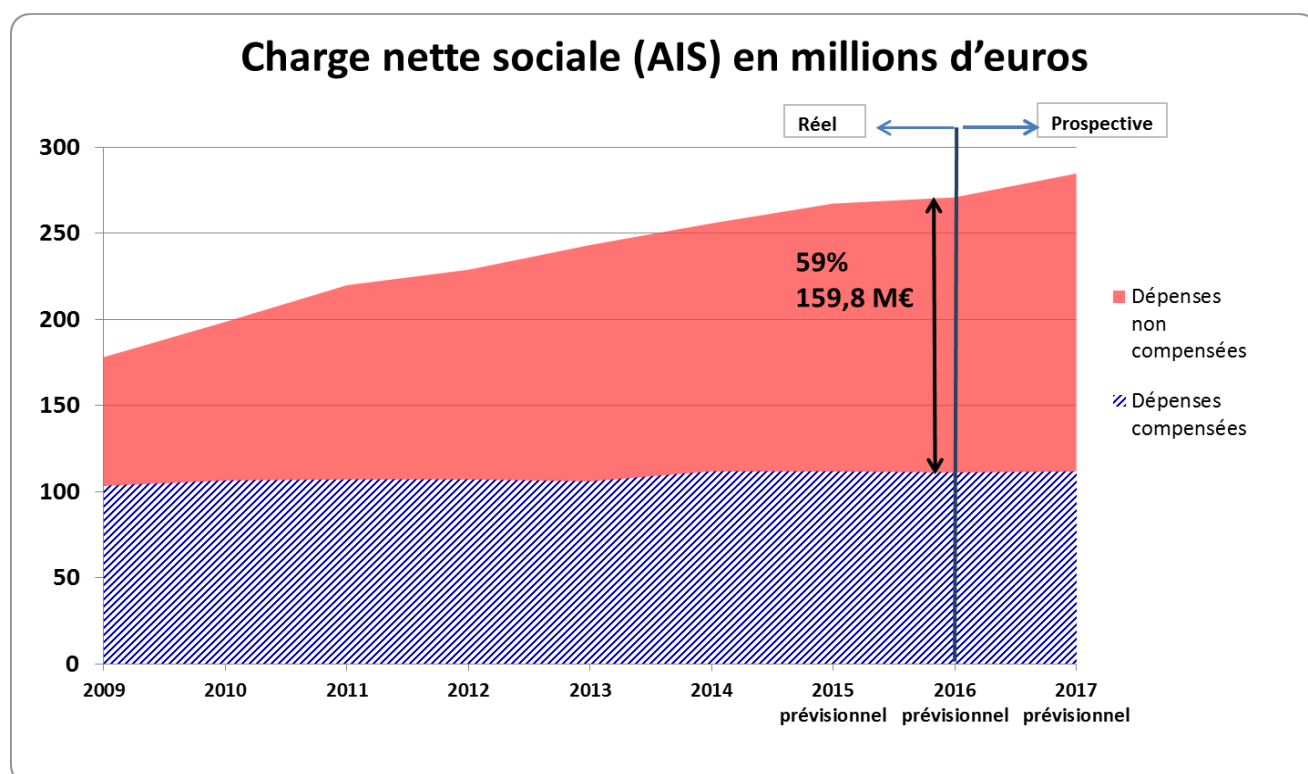
5. La compensation des dépenses sociales : une charge nette toujours croissante

Une partie des compensations de l'Etat pour les dépenses sociales est effectuée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Le montant prévu de la compensation 2016 pour l'APA et la PCH est de 34M€ contre 33,1M€ prévus en 2015.

Parmi les recettes de compensation des dépenses sociales, il faut ajouter le produit de la TICPE et le FMDI vus précédemment pour un montant total de 77,1M€, destinés à couvrir les dépenses de RSA.

Au total au BP 2016 la compensation prévue pour les trois allocations individuelles de solidarité (AIS) est de 111,1M€, alors que la dépense est estimée à 270,9M€.

La charge nette sociale pour 2016 sera ainsi de 159,8M€, soit 59% de la dépense. C'est donc plus de la moitié des dépenses qui ont vocation à être compensées par l'Etat qui reste à la charge du Département.



II- Les dépenses

Les dépenses proposées au BP 2016 s'élèvent à 1,078Md€ contre 1,132Md€ au BP 2015, soit une diminution de la dépense prévisionnelle de 45M€ hors emprunt et solde d'exécution d'investissement.

Cette baisse de la dépense est observée aussi bien sur la section de fonctionnement, avec une diminution de 19,7M€, que sur la section d'investissement qui présente une diminution de 25,3M€ hors emprunt et solde d'exécution d'investissement.

Ainsi qu'il l'a été expliqué plus haut, cette forte baisse des dépenses est indispensable au Département pour respecter les conditions d'équilibre réglementaire et pour dégager une épargne nette permettant au Département de financer ses engagements.

1. Un effort considérable sur les dépenses de fonctionnement qui se poursuit en 2016

1.1. Des dépenses sociales qui évoluent moins fortement mais qui représentent un poids toujours croissant dans les dépenses de fonctionnement

Si la progression des dépenses sociales proposées au BP 2016 présente un taux d'évolution négatif par rapport au BP 2015, elles continuent à peser fortement dans les dépenses de fonctionnement. Ainsi, la diminution observée entre le BP 2015 et le BP 2016 est de -2,1% ; le poids des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement passe de 62,0% à 62,3%. En effet leur diminution étant moins forte que pour le reste des dépenses de fonctionnement, leur poids relatif s'en trouve accru.

La réduction des dépenses sociales n'est pas liée à une baisse de la qualité du service rendu à l'utilisateur ou à une charge financière que le Département n'assumerait plus et ferait porter à d'autres, mais à deux facteurs distincts et néanmoins convergents : la mise en place depuis 2012 de mesures de gestion qui ont porté pleinement leur fruit en 2015 et la poursuite du plan de maîtrise budgétaire démarré en 2013.

- Les dépenses d'insertion

Les dépenses d'insertion progressent de 0,9% entre le BP 2015 et le BP 2016, passant de 173,4M€ à 175M€.

Contrairement à ce qui avait pu être observé les années précédentes, ce n'est pas l'allocation RSA qui entraîne une augmentation du BP 2016 (l'allocation baisse de 0,3% entre le BP 2015 et le BP 2016 en passant de 155,9M€ en 2015 à 155,4M€ en 2016). S'il est possible de constater une quasi stabilité de la dépense RSA entre les deux BP, c'est grâce aux mesures de maîtrise budgétaire qui ont été mises en place :

- Le renforcement de l'équipe emploi du Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur retour vers l'emploi ;
- La mise en place d'un plan de contrôles, qui permet d'identifier les personnes bénéficiant indûment du RSA.

Les augmentations sur la politique insertion se concentrent sur trois secteurs :

- L'aide à la remise à l'emploi par le biais de contrats aidés dans le secteur marchand et de contrats d'accompagnement dans l'emploi : +0,8M€ ;
- Les crédits FSE : +1,4M€ ;
- Le Pass'accompagnement : +0,5M€ compensés par une diminution des crédits FSL.

Le budget proposé ici ne tient pas compte de la fusion annoncée pour courant 2016 du RSA et de l'ASS, dont les modalités pratiques et les conséquences budgétaires pour le Département restent encore floues.

- Les dépenses d'autonomie

Les dépenses relatives à la politique personnes handicapées restent stables entre le BP 2015 et le BP 2016 : 118,6M€.

Depuis plusieurs années un important travail d'assainissement des factures en retard a été entrepris et est arrivé à son terme au cours de l'exercice 2015. Le budget de la politique avait dû être revu à la hausse pour absorber ces factures et peut désormais être ramené à des montants à hauteur des besoins réels d'un exercice. Cela permet de BP à BP d'absorber l'augmentation des tarifs d'hébergement en établissement, ainsi que l'augmentation du nombre des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sans augmenter les crédits.

Les dépenses concernant la politique personnes âgées diminuent entre le BP 2015 et le BP 2016 de 12,3M€ pour atteindre 101,4M€, soit une diminution de 10,8%.

Cette évolution s'explique par :

- L'assainissement des factures en retard et les mesures de bonne gestion mises en place comme pour la politique personnes handicapées ;
- Les mesures de maîtrise budgétaire, comme le changement de mode de paiement de l'aide sociale en établissement qui s'appliquera pleinement en 2016 et qui permet une réduction de la dépense de 8,5M€ par rapport au BP 2015. Il est à préciser que ce changement (le Département n'avance plus la part de loyer à la charge du résident, ce dernier la règle directement auprès de l'établissement) n'entraîne pas de risques supplémentaires pour les EHPAD. Les bénéficiaires de l'aide sociale représentent en moyenne moins de 15% des résidents dans les établissements et le Département reste juridiquement responsable en cas d'impayé du résident.

Il est à noter que les dépenses d'APA diminuent de 3,9M€, soit -4,4%, du fait des nouvelles mesures de gestion et du plan de maîtrise budgétaire mis en place. Cependant, le budget proposé ne tient pas compte de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement adoptée définitivement le 14 décembre et dont les mesures entreront en vigueur au courant de l'année 2016. Ses impacts sont pour le moment difficilement mesurables en l'absence des décrets d'application et d'une simulation précise de la part de l'Etat.

- Les dépenses enfance - famille

Entre le BP 2015 et les propositions inscrites au BP 2016, la politique enfance famille observe une diminution de 0,9M€, soit une évolution de -0,7% entre les deux exercices. Cette baisse est le résultat de la montée en charge des dispositifs d'accueil alternatifs mis en place en 2015 pour les jeunes majeurs et les MIE (Mineurs Isolés Etrangers) – dispositifs dont le coût à la place est inférieur à celui en établissement.

Par ailleurs, le Département fait le choix de continuer à développer la prise en charge alternative au placement en établissement, moins coûteuse et qui permet de ne pas séparer les enfants de leurs parents quand cela n'est pas nécessaire.

Enfin, le budget alloué à l'accueil familial augmente de 1% pour faire face à l'augmentation naturelle de la rémunération des assistantes familiales.

Pour finir sur les dépenses sociales, le montant de la délégation à la Ville de Strasbourg augmente de 1,7% par indexation et est porté à 11,8M€ au BP 2016 (+0,2M€).

1.2. De nouveaux efforts sur les dépenses internes

Le Département poursuit en 2016 ses efforts sur les frais liés à l'administration, ce qui permet une baisse des crédits de fonctionnement proposés au BP 2016 de 3,7M€ par rapport au BP 2015, soit une évolution de -2%.

Parmi les diminutions significatives sont à relever les frais financiers liés à la dette du Département. En effet grâce à sa gestion active de la dette et au contexte de taux d'intérêts faibles, le Département peut prévoir des frais financiers en baisse de 0,9M€ entre le BP 2015 et le BP 2016.

Les frais de télécommunications observent également une diminution importante de 0,4M€. A l'occasion des nouveaux marchés passés en 2015 pour les réseaux mobiles une économie de 20% de la facture est escomptée en année pleine.

Par ailleurs, une baisse de 1,3M€ des dépenses de personnels est attendue par rapport au BP 2015. Les dépenses de personnels (hors assistantes familiales) diminuent entre le BP 2015 et le BP 2016 de 0,6%, là où l'évolution naturelle serait autour de 1,6% d'augmentation. Le Département a par conséquent prévu des efforts importants en 2016, en questionnant le remplacement de chaque poste laissé vacant, en ne procédant pas systématiquement au remplacement et en privilégiant la mobilité interne à des recrutements externes. A noter également une diminution de 0,3M€ pour les frais de déplacements professionnels entre le BP 2015 et le BP 2016.

Le Département voit également ses frais de locations diminuer suite à la suppression des derniers éléments de loyers de Passerelle 67 encore inscrits en 2015. Ce poste de dépense passe ainsi de 2,7M€ à 1,9M€ pour l'exercice 2016.

Le Département prévoit une baisse des crédits alloués à des frais d'audit et de conseil de 0,4M€ pour le BP 2016. Les frais de communication et de subventions diverses diminuent également du même montant entre le BP 2015 et le BP 2016. A cela, il convient d'ajouter également une baisse de 0,2M€ pour les frais de réceptions et événements institutionnels.

1.3. La refonte des politiques publiques

Les rapports budgétaires par axe présentent les nouvelles priorités départementales et les budgets correspondants.

Ces priorités, qui mettent en œuvre les principes définis lors des orientations budgétaires pour notre action – proximité, efficacité et ouverture de perspectives – sont les suivantes :

- Engager la démarche d'adaptation des territoires au vieillissement
- Lutter contre la radicalisation des jeunes et les phénomènes d'exclusion
- Développer l'offre d'ingénierie et d'accompagnement aux partenaires
- Refonder l'engagement et le partenariat avec le monde associatif
- Développer et promouvoir l'emploi
- Construire une vision départementale de l'aménagement du territoire
- Soutenir la dimension européenne et transfrontalière du Bas-Rhin et de Strasbourg
- Renforcer le lien social et la citoyenneté
- Préserver l'identité de l'Alsace

Aux décisions de réorientation de politiques s'ajoute l'application de la loi NOTRe qui entraîne pour le Département la fin de la possibilité d'intervenir pour un certain nombre de projets.

Les dépenses liées au développement économique diminuent ainsi de 1M€. Le Département ne pourra plus financer et soutenir les entreprises artisanales et doit revoir ses interventions en faveur des chambres consulaires.

2. Une section d'investissement à nouveau en baisse

Avec une épargne brute en baisse, un faible autofinancement et un stock de dette important (714,5M€ fin 2015), les capacités de financement de la section d'investissement sont réduites. Le Département est donc contraint, s'il souhaite ne pas accroître son stock de dette et ne pas recourir à nouveau au levier fiscal, à revoir à la baisse le montant de ses investissements pour l'exercice 2016.

2.1. Une section d'investissement sans hausse de la fiscalité ou hausse du stock de dette

Pour le BP 2016, les recettes d'investissement du Département s'élèvent à 38,4M€. Au BP 2015 ces recettes étaient de 40,5M€, soit une diminution de 5,2%.

Le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2016 est estimé à 68,3M€.

L'épargne nette qui peut être dégagée s'élève à 16,0M€ et est intégralement consacrée à la réalisation des investissements.

Ainsi, les dépenses d'investissement pour le BP 2016, en dehors du remboursement du capital de la dette et des refinancements d'emprunts, atteignent 122,7M€.

2.2. Les dépenses de maîtrise d'ouvrage

Les dépenses de maîtrise d'ouvrage observent une diminution de 15% entre le BP 2015 et le BP 2016 proposé, passant de 73,3M€ à 62,4M€.

Devant le stock des engagements pris, le Département doit en effet consacrer chaque année un montant substantiel aux subventions aux tiers, ce qui implique de comprimer autant que possible la maîtrise d'ouvrage pendant que le stock de ces engagements se réduit.

26,2M€ sont alloués pour les routes, dont 16,7M€ pour l'entretien programmé du réseau routier, 3,5M€ pour les traverses d'agglomération ainsi que les travaux de proximité de la voirie et 5M€ pour différents projets routiers.

3,5M€ sont également dédiés au TSPO.

La maîtrise d'ouvrage pour les collèges s'élève à 24,4M€. Ce montant tient compte des travaux et de la maintenance qui doivent être réalisés en 2016, respectivement pour 14,6M€ et 7,9M€.

Le montant dédié à la maîtrise d'ouvrage des bâtiments départementaux hors collèges est de 6,0M€, dont 1,9M€ pour la maintenance des bâtiments et 1,7M€ pour le Haut-Koenigsbourg (0,8M€ pour les travaux d'aménagement de la maison alsacienne et 0,5M€ pour la prise en charge des travaux suite au dernier sinistre). 0,5M€ sont consacrés à l'achat de matériel, mobilier et outillage.

Enfin, 0,2M€ sont consacrés à la restructuration des « terrasses » de Wangenbourg et 0,1M€ aux aménagements prévus pour les UTAMS de Wissembourg et de Saverne.

Dans les dépenses de maîtrise d'ouvrage diverses sont compris les dépenses d'informatique du Département pour 2,2M€, les crédits nécessaires aux aménagements fonciers pour 0,6M€, les études rivières pour 0,3M€ ou encore les crédits pour les dépenses liées aux espaces naturels sensibles ou aux déchets pour 0,3M€ également.

2.3. Les subventions et autres dépenses d'investissement affectées hors maîtrise d'ouvrage

Les dépenses d'investissement en dehors de la maîtrise d'ouvrage qui sont affectées dès le stade du BP représentent 32,7M€. Elles couvrent les domaines d'intervention suivants :

- Les dépenses d'investissement pour la politique habitat : 14M€
- Le TGV : 9M€
- les zones d'activité, immobilier d'entreprise et plateformes départementales d'activité (avances remboursables et subventions) relevant du domaine économique : 6,3M€
- Remboursement de la moitié de l'avance du FCTVA perçue en 2015 : 2,5M€
- Diverses subventions d'investissement : 0,9M€

La somme des dépenses de maîtrise d'ouvrage et des autres dépenses d'investissement affectées est donc de 95,1M€. Le Département a fait le choix de ne pas augmenter son stock de dette en 2016. Pour ce faire, le montant pouvant être affecté au paiement d'autres subventions d'investissement ne peut dépasser 27,6M€.

Ces 27,6M€ ne sont pas ventilés entre les différentes politiques au stade du BP. Il s'agit d'assurer une fongibilité entre les différentes lignes budgétaires qui permette de prioriser tout au long de l'année 2016 les paiements en fonction de l'arrivée des factures.

Ce mécanisme est précisé dans le rapport BP investissement.

2.4. Solder les engagements et ne pas en prendre de nouveaux

A la fin de l'année 2015 et comme cela a été démontré dans le rapport des orientations budgétaires, le Département dispose d'un stock d'engagements important vis-à-vis de tiers. Ces engagements englobent les subventions inscrites dans le cadre des contrats de territoire, dans le contrat de projet Etat-Région (CPER), dans le plan CAMPUS, le financement du TGV, etc.

Dans le but de faire face à la situation d'extrême tension de ses finances que connaît notre collectivité, l'assemblée départementale a également décidé le 6 juillet 2015 la suspension de nos dispositifs d'intervention en faveur des opérations d'investissement des communes et leurs groupements, traduits dans le « guide des aides ».

Le rapport des orientations budgétaires a établi que pour restaurer nos marges de manœuvre dans un contexte durablement contraint, le Département a l'obligation de ne pas prendre de nouveaux engagements financiers au titre de l'investissement pour l'année 2016, comme au cours de l'année 2015.

A cet effet, il vous est proposé de suspendre également les dispositifs d'intervention financière du Département en faveur des opérations d'investissement portées par les associations.

La liste exhaustive des dispositifs concernés figure en annexe. Cette liste ne comprend pas les dispositifs relatifs à l'habitat et à la préservation des paysages en zone de montagne, ni les dispositifs d'assainissement et de drainage des terres agricoles.

Par ailleurs, il est également proposé d'ajouter le soutien à la restauration des monuments historiques à la liste des dispositifs d'intervention en faveur des opérations d'investissement des communes et leurs groupements qui ont été suspendus par délibération de l'assemblée départementale du 6 juillet 2015.

Ainsi, le Département a décidé de consacrer les moyens qu'il peut allouer aux subventions d'investissement à solder en partie les engagements déjà pris et de ne pas augmenter en parallèle ce stock d'engagements.

Ci-dessous le détail des dépenses par politique :

Politique	Libellé Politique	Pour Mémoire Budget Primitif 2015	Projet Primitif 2016	Variations BP 2016 - BP 2015
10	Total Investissement	975 000,00	230 000,00	-745 000,00
10	Total Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
10	Technologie Information & Communication	975 000,00	230 000,00	-745 000,00
11	Total Investissement	14 345 518,90	12 640 000,00	-1 705 518,90
11	Total Fonctionnement	47 115 919,03	47 512 116,36	396 197,33
11	Transport	61 461 437,93	60 152 116,36	-1 309 321,57
12	Total Investissement	31 885 928,29	26 220 500,00	-5 665 428,29
12	Total Fonctionnement	13 030 991,00	12 320 991,00	-710 000,00
12	Routes	44 916 919,29	38 541 491,00	-6 375 428,29
13	Total Investissement	14 022 500,00	14 117 500,00	95 000,00
13	Total Fonctionnement	5 984 000,00	5 359 602,00	-624 398,00
13	Aménagement, habitat et urbanisme	20 006 500,00	19 477 102,00	-529 398,00
21	Total Investissement	17 030 393,96	7 301 955,00	-9 728 438,96
21	Total Fonctionnement	7 917 397,50	6 903 517,00	-1 013 880,50
21	Développement économique	24 947 791,46	14 205 472,00	-10 742 319,46
22	Total Investissement	5 084 132,73	0,00	-5 084 132,73
22	Total Fonctionnement	1 345 492,00	1 089 992,00	-255 500,00
22	Développement local et cohésion urbaine	6 429 624,73	1 089 992,00	-5 339 632,73
23	Total Investissement	6 466 470,00	1 547 500,00	-4 918 970,00
23	Total Fonctionnement	3 069 540,00	2 562 869,00	-506 671,00
23	Protection de l'environnement	9 536 010,00	4 110 369,00	-5 425 641,00
24	Total Investissement	200 000,00	0,00	-200 000,00
24	Total Fonctionnement	30 990 870,00	30 990 870,00	0,00
24	Sécurité	31 190 870,00	30 990 870,00	-200 000,00
31	Total Investissement	35 205 246,92	24 413 017,24	-10 792 229,68
31	Total Fonctionnement	23 041 612,00	22 925 422,00	-116 190,00
31	Education formation	58 246 858,92	47 338 439,24	-10 908 419,68
32	Total Investissement	4 054 326,69	1 992 300,00	-2 062 026,69
32	Total Fonctionnement	7 299 813,00	6 389 095,00	-910 718,00
32	Culture et patrimoine	11 354 139,69	8 381 395,00	-2 972 744,69
33	Total Investissement	4 617 532,40	422 046,14	-4 195 486,26
33	Total Fonctionnement	4 642 885,00	3 731 295,00	-911 590,00
33	Jeunesse, sport et loisirs	9 260 417,40	4 153 341,14	-5 107 076,26
41	Total Investissement	2 245 000,00	0,00	-2 245 000,00
41	Total Fonctionnement	3 078 440,00	3 082 353,13	3 913,13
41	Santé publique	5 323 440,00	3 082 353,13	-2 241 086,87
42	Total Investissement	751 149,83	0,00	-751 149,83
42	Total Fonctionnement	118 373 812,00	117 522 114,00	-851 698,00
42	Enfance et famille	119 124 961,83	117 522 114,00	-1 602 847,83
43	Total Investissement	168 350,17	0,00	-168 350,17
43	Total Fonctionnement	118 422 800,00	118 584 432,00	161 632,00
43	Personnes handicapés	118 591 150,17	118 584 432,00	-6 718,17
44	Total Investissement	4 076 619,88	30 000,00	-4 046 619,88
44	Total Fonctionnement	113 657 523,00	101 346 246,00	-12 311 277,00
44	Personnes âgées	117 734 142,88	101 376 246,00	-16 357 896,88

Politique	Libellé Politique	Pour Mémoire Budget Primitif 2015	Projet Primitif 2016	Variations BP 2016 - BP 2015
45	Total Investissement	23 690,12	0,00	-23 690,12
45	Total Fonctionnement	173 444 979,87	175 014 351,00	1 569 371,13
45	Personnes en situation de précarité	173 468 669,99	175 014 351,00	1 545 681,01
46	Total Investissement	259 400,00	105 000,00	-154 400,00
46	Total Fonctionnement	11 568 279,00	11 768 203,00	199 924,00
46	Lieux d'accueil du public	11 827 679,00	11 873 203,00	45 524,00
51	Total Investissement	118 216 409,04	136 702 893,00	18 486 483,96
51	Total Fonctionnement	27 183 653,01	26 453 753,30	-729 899,71
51	Gestion Financière	145 400 062,05	163 156 646,30	17 756 584,25
52	Total Investissement	3 115 500,00	2 288 000,00	-827 500,00
52	Total Fonctionnement	15 264 368,14	13 066 631,30	-2 197 736,84
52	Services supports	18 379 868,14	15 354 631,30	-3 025 236,84
53	Total Investissement	2 643 000,00	2 940 000,00	297 000,00
53	Total Fonctionnement	10 532 598,00	9 770 800,00	-761 798,00
53	Gestion des Bâtiments	13 175 598,00	12 710 800,00	-464 798,00
54	Total Investissement	40 000,00	15 000,00	-25 000,00
54	Total Fonctionnement	130 890 970,00	130 803 270,00	-87 700,00
54	Ressources Humaines	130 930 970,00	130 818 270,00	-112 700,00
TOTAL DES DEPENSES		1 132 282 111,48	1 078 163 634,47	-54 118 477,01

III- Divers

1. Sortie de l'actif des biens de faible valeur

Aux termes de l'instruction comptable portant sur la nomenclature M52, les biens de faible valeur sont ceux d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé par l'assemblée délibérante, ou dont la consommation est très rapide, de même nature et acquis au cours d'un même exercice, en application des dispositions des articles R2321-1 (communes), R3321-1 (départements) et R4321 (régions) du code général des collectivités territoriales ; ces biens sont amortis sur un an et peuvent être affectés d'un même numéro d'inventaire.

Par mesure de simplification, sur décision de l'assemblée délibérante, ces biens peuvent être sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition. Il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre cette disposition pour la collectivité.

Les biens de faible valeur présents à l'inventaire seront sortis.

Il est à noter que cette notion de « faible valeur » n'existe pas dans les nomenclatures M4.

2. Mise à jour de l'inventaire

Le Département a mis en vente la « Maison blanche » de Schirmeck. Cette maison ne figurait pas dans l'inventaire du Département. Afin de procéder à sa vente en bonne et due forme, il convient de mettre à jour l'inventaire en y intégrant ce bien et de procéder aux écritures de régularisation qui s'imposent.

3. Admission en non-valeur :

Il s'agit de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts. Ces propositions sont faites par le Payeur Départemental. L'admission en non-valeur a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité selon les procès-verbaux de carence et de perquisition, la non-domiciliation à l'adresse indiquée, le décès du débiteur, les créances éteintes.

Le montant des admissions en non-valeur du budget principal est de 398 848.03€

Par ailleurs, le montant des admissions en non-valeur qui concernent spécifiquement la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) sur le budget principal s'élève à 4 286€ et celui qui concerne spécifiquement la Taxe départementale pour le CAUE (TD CAUE) sur le budget principal s'élève à 1 360€.

4. Note de synthèse

L'article 107 de la loi NOTRe codifié à l'article 3313-1 du Code général des collectivités territoriales mentionne l'obligation de produire une note de synthèse de présentation du budget. Cette note figure en annexe du présent rapport.

L'article est le suivant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. « La présentation prévue au troisième alinéa du présent article ainsi que le rapport adressé au conseil départemental à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 3312-1, le rapport annexé au budget primitif et le rapport annexé au compte administratif, conformément à l'article L. 3121- 19, sont mis en ligne sur le site internet du département, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil départemental des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Budget annexe du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR)

Le SPVBR a pour mission de mettre à disposition et d'entretenir la flotte de véhicules utilisée par les services du Conseil Départemental. Il réalise ainsi les acquisitions de véhicules, la maintenance préventive et curative et prend en charge l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des véhicules qui sont mis à disposition des services contre versement d'une location selon un barème de prix annuel.

Le suivi rigoureux de l'équilibre des dépenses nécessaires à la prestation de mise à disposition des véhicules avec les recettes de location repose sur une gestion en budget annexe dédié, le budget 08.

1. Les dépenses du budget primitif 2016 :

Les dépenses englobent la masse salariale des agents du SPVBR, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien, à l'exploitation et à l'amortissement des véhicules, ainsi que les dépenses de fonctionnement du service. Certaines de ces dépenses sont fléchées sur le budget annexe SPVBR sous forme d'un remboursement au budget principal de la collectivité (dépenses afférentes aux salaires et charges, à l'immobilier, à l'équipement informatique, etc).

En section de **fonctionnement** :

En €	BP 2016 proposé
Section de fonctionnement	7 132 424,00

Les prévisions de dépenses de fonctionnement au BP 2016 proposées sont quasiment stables par rapport au BP 2015.

Elles prennent en compte un maintien en 2016 du niveau du prix du carburant constaté en 2015. L'augmentation des dotations aux amortissements de l'ordre de 175 K€ résultant des investissements récemment consentis est compensée par la baisse des prévisions de dépenses de fonctionnement pour la maintenance des matériels, notamment les pièces de rechange.

En section **d'investissement** :

En €	BP 2016 proposé
Section d'investissement	2 376 059,98

Les prévisions de dépenses proposées en section d'investissement sont équilibrées avec les recettes issues de la dotation aux amortissements des véhicules, ainsi que du versement du FCTVA calculé sur les dépenses éligibles mandatées en 2015.

Les dépenses d'investissement sont entièrement consacrées à assurer le renouvellement des véhicules et engins nécessaire pour optimiser les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance. Les dépenses concerneront l'acquisition de matériel de transport (0,85 M€) et de matériel et d'outillage technique (1,45 M€). Un investissement de 0,05 M€ est également prévu pour effectuer une remise à neuf de matériels techniques usés.

2. Les recettes :

Elles sont issues principalement des locations de matériels mis à disposition et entretenus par le SPVBR pour ses clients :

- les Unités Techniques de la Mission Réseaux et Infrastructures pour les véhicules et matériels utilisés pour assurer l'entretien des routes départementales et leur viabilité hivernale,
- le Foyer de l'enfance
- l'ATIP, suite à sa création au 1^{er} janvier 2016
- les Moyens Généraux pour les véhicules utilisés par les autres services du Conseil Départemental.

Des activités complémentaires réalisées par le SPVBR assurent également une part des recettes :

- l'entretien des bacs rhénans,
- la réalisation de circuits de viabilité hivernale pour le compte des Unités Techniques
- la réalisation de prestations de mécanique pour le Parc Départemental d'Erstein.

Les prestations sont facturées par application d'un barème.

En section de **fonctionnement** :

En €	BP 2016 proposé
Section de fonctionnement	7 132 424,00

Les prévisions de recettes de fonctionnement proposées au BP 2016 sont quasiment stables par rapport au BP 2015.

Le barème de locations et de prestations 2016 reste identique à celui de l'année 2015.

Une seule mise à jour y a été opérée, avec le retrait de deux prestations de locations (locations sans chauffeur de porte-engine et de remorque-citerne, engins type GR0 et G044) qui n'ont plus lieu d'être.

Le barème proposé pour 2016, est joint en annexe.

En section **d'investissement** :

En €	BP 2016 proposé
Section d'investissement	2 376 059,98

Ces recettes sont mécaniquement liées à la dotation aux amortissements provenant des dépenses de la section de fonctionnement ainsi que du versement du FCVTA pour les dépenses d'investissement mandatées en 2015.

En conclusion, le montant du budget primitif annexe 08 proposé, hors reports de 2015, s'élève en totalité à 9 508 483,98 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil départemental :

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature

- approuve le budget primitif pour 2016 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 205 591 636,64 € (écritures réelles et d'ordre) et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet établi par son président

- autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif

- autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2016 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées

- approuve les montants des budgets annexes, en dépenses et en recettes :

. celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 4 367 800 €

. celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 418 060 €

. celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 13 469 679,91 €

. celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 529 405 €

. celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 9 508 483,98 €

. celui des Transports, qui s'élève en dépenses et en recettes à 32 417 791,36 €

- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par la délibération CD/2016/... relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2016

- décide, dans le budget principal de neutraliser entièrement l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires

- adopte le barème des tarifs 2016 des prestations assurées par le Service « Parc des Véhicules et Bacs Rhénans » (SPVBR), conformément au document joint en annexe

- décide de suspendre « sine die » les dispositifs d'intervention financière du Département en faveur des opérations d'investissement portées par les associations. La liste exhaustive des dispositifs concernés est annexée à la présente délibération. Cette mesure s'applique avec effet immédiat. Les dispositifs relatifs à l'habitat et à la préservation des paysages en zone de montagne, ainsi que les dispositifs d'assainissement et de drainage des terres agricoles ne sont pas concernés par cette suspension

- décide d'ajouter le soutien à la restauration des monuments historiques à la liste des dispositifs d'intervention en faveur des opérations d'investissement des communes et de leurs groupements qui ont été suspendus « sine die » par délibération de l'assemblée départementale du 6 juillet 2015

- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au Règlement financier, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif

- décide que les primes d'émission passées et futures sur emprunts obligataires enregistrées au compte 169 seront amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt

- décide de sortir de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) les biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition

- décide l'intégration à l'inventaire du budget principal de la « maison blanche » située à Schirmeck, 6 rue de Barembach, cadastrée sous section 25 n° (A)/78 (numéro provisoire) avec 34 a 75 ca. Le Conseil départemental autorise Monsieur le Payeur départemental à passer l'écriture d'ordre non budgétaire au compte de gestion du budget principal du Département au débit du compte nature 21328 « Autres bâtiments privés » et au crédit du compte nature 1021 « Dotation » pour un montant de 194 000€ conformément à l'évaluation établie par France domaine

- décide la reconstitution des amortissements correspondants : Monsieur le Payeur départemental est autorisé à passer l'écriture d'ordre non budgétaire au compte de gestion du budget principal du Département au débit du compte nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et au crédit du compte nature 281328 « Amortissement des autres bâtiments privés » pour un montant de 64 660€

- conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :

- . au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 1 360 €
- . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant de 4 286 €
- . au titre du budget principal 398 848.03 €

- décide de sortir de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) les biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition et de sortir également les biens de faible valeur présents à l'inventaire

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY